FSGT 90 ANS
1934 - 2024
ORGANISME DE FORMATION

SESSION 2025-2026

CQP ALS

BULLETIN D'INSCRIPTION

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS À NOUS RETOURNER COMPLÉTÉS :

- Le bulletin d'inscription et le dossier de positionnement complet
- Une pièce administrative justifiant de l'identité du candidat en cours de validité (+ celle du représentant légal pour les mineurs)
- Une attestation de réussite aux tests techniques préalables à l'entrée en formation spécifiques à chaque option

  ☐ Je souhaite passer les tests techniques avec la fédération le 31/10/2025
- Une attestation de premiers secours (PSC1) ou équivalent, conformément à la réglementation en vigueur

  ☐ Je souhaite passer le PSC1 avec la fédération
- Un chèque d'inscription de 50 € (non remboursable)
- L'autorisation d'exploitation de droit à l'image
- La copie du diplôme de mon tuteur en lien avec l'option
- Le justificatif de 2 ans d'expérience d'animation de mon tuteur en lien avec l'option
- Les Conditions générales de prestations applicables aux particuliers signées

À RETOURNER au siège FSGT AVANT le 1er octobre 2025
FSGT- 14 rue Scandicci - 93508 Pantin cedex

ORGANISME DE FORMATION

CQP ALS

BULLETIN D'INSCRIPTION Session 2025-2026

☐ Je m'inscris pour **AGEE***

☐ Je m'inscris pour **JSJO***

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Code postal de naissance :

Ville et Pays de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Email :

N° Licence FSGT (si vous en possédez une) :

FINANCEMENT DE LA FORMATION

- ☐ Je finance seul ma formation
- ☐ Mon club finance ma formation
- ☐ Je bénéficie d'une prise en charge de mon employeur (OPCO)
- ☐ Je bénéficie d'une prise en charge par CPF, Pôle emploi...
- ☐ Je demande un devis

☐ Je demande à être contacté par l'organisme de formation pour évaluer la possibilité d'aménager la formation.

Un contrat sera établi à l'issue du positionnement. Le versement de la totalité du règlement sera exigé avant l'entrée en formation. Nous vous précisons que nous convoquerons au positionnement uniquement les 12 premiers dossiers complets reçus pour chaque option. La convocation au positionnement ne vous GARANTIT PAS l'entrée en formation.

J'ai pris connaissance des conditions d'organisation de la formation et des conditions financières indiquées dans la plaquette de présentation.

Fait à :

Signature :

Validation du président du club ou de l'employeur

Nom :

Le :

Signature et tampon :

* Le règlement n° 2016/679, dit Règlement général de la protection des données (RGPD), est un règlement de l'Union Européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Les informations personnelles recueillies dans ce formulaire sont nécessaires pour l'inscription à la formation CQP. Elles font l'objet d'un traitement informatique ou/et sur papier ayant pour finalité la gestion administrative, le suivi et l'amélioration de la relation entre la FSGT via son domaine Formation et les personnes s'inscrivant à la formation CQP. Ces données pourront également être utilisées par les services internes à des fins de communication sur nos activités et nos actions. Vos données personnelles sont uniquement traitées sur le territoire de l'U.E. En application de la réglementation en vigueur,les personnes directement concernées par ce formulaire disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition , de portabilité et de suppression de leurs données à caractère personnel. Elles peuvent exercer ces droits à tout moment en adressant leur demande à l'adresse : contact.dpo@fsgt.org. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables. Pendant toute la durée de conservation de vos données personnelles, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer leur confidentialité et leur sécurité de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez contacter la Commission nationale de l'informatique et des libertés. (Plus d'informations sur www.cnil.fr) qui est l'autorité de contrôle en France pour certaines catégories de données personnelles.

CQP ALS

BULLETIN D'INSCRIPTION Session 2025-2026

ORGANISME DE FORMATION

AUTORISATION PARENTALE (POUR LES MINEURS)

Je soussigné(e) père, mère, tuteur légal

autorise

à suivre la formation du CQP ALS dispensée par la FSGT. Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription et de réalisation de la formation et les accepter. En cas d'urgence, j'autorise le responsable de la formation à prendre toute mesure, y compris d'hospitalisation et intervention chirurgicale, nécessitée par son état de santé selon la prescription du corps médical.

Fait à : Le :

Signature du responsable légal :

STRUCTURE D'ACCUEIL DU STAGIAIRE (OBLIGATOIRE)

Nom du stagaire :

RENSEIGNEMENTS ASSOCIATION

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Email :

Nom du responsable :

Prénom du responsable :

Téléphone du responsable :

Mail du responsable :

Fonction :

Autres renseignements :

RENSEIGNEMENTS TUTEUR

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Email :

Diplômes :

Nombre d'années d'expérience d'animation :

Activités animées :

Fonction dans la structure :

Votre tuteur doit être volontaire et être à minima titulaire d'une certification professionnelle dans le domaine d'activité visé par l'option choisie du CQP ALS. Elle doit être d'un niveau formation au moins équivalent à celui du CQP ALS.

Vous devrez nous fournir également :

- Une copie du diplôme du tuteur
- Un justifcatif (CV, attestation club...) de deux années d'expérience réalisées (bénévoles ou professionnelles) dans le champ de l'encadrement sportif en lien avec l'option choisie du CQP ALS.

AUTORISATION D'EXPLOITATION DE **DROIT À L'IMAGE D'UNE PERSONNE**

Je soussigné(e),

Nom et prénom :

Demeurant :

Autorise la Fédération Sportive et Gymnique du Travail, dont le siège est situé au 14, Rue Scandicci, Pantin, Île-de-France 93500, et ses prestataires techniques à me filmer

le :

à :

dans le cadre de :

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'accepte que les captations où j'apparais soient utilisées, exploitées et diffusées par Fédération Sportive et Gymnique du Travail dans le cadre de ses activités auprès de ses différents publics, notamment sur des systèmes de diffusion live streaming, de vidéo conférence, des plateformes de streaming vidéo permettant le replay, ainsi que sous toute forme et sur tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, pour une durée indéterminée, intégralement ou par extraits, à compter de la signature de la présente autorisation.
La Fédération Sportive et Gymnique du Travail s'interdit expressément de procéder à une exploitation des enregistrements susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité de ma personne.

Je garantis n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

Fait à : , le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

ORGANISME
DE FORMATION

ATTESTATION D'EXPÉRIENCE TUTEUR

Je soussigné (nom + prénom) :

En qualité de :

Au sein de la structure :

Atteste que (nom + prénom) :

Tuteur de (nom + prénom) :

Justifie de deux années d'expérience réalisées dans le champ de l'encadrement sportif en lien avec l'option choisie du CQP ALS.

Détail de l'expérience :

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à : , le :

(signature + tampon de la structure)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS APPLICABLES AUX PARTICULIERS - SESSION 2025-2026

ORGANISME DE FORMATION

Les présentes conditions s'appliquent aux particuliers qui entreprennent une formation à titre individuel et à leurs frais, en mobilisant ou non leur CPF.

ARTICLE 1 - INSCRIPTION HORS CPF

1 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

Toute inscription doit être confirmée par écrit à l'aide d'un bulletin d'inscription dédié. Le bulletin d'inscription qui tient lieu de contrat de formation au sens de l'article L.6353-3 du code du travail est disponible le site internet de la FSGT https://www.fsgt.org/formation/cqp-als/ ou sur simple demande téléphonique au 01 49 42 23 43 ou formation@fsgt.org.

2 - DÉLAI DE RÉTRACTATION

Vous disposez d'un délai de rétractation de 10 jours à compter de l'envoi du bulletin d'inscription.

3 - INSCRIPTION DÉFINITIVE ET ACOMPTE

À l'expiration de ce délai, un acompte de 30 % du prix de la formation complète devra être versé. L'inscription ne deviendra définitive qu'après paiement de cet acompte.
Le reste du prix est payable à l'issue du positionnement et en amont du démarrage de l'action de formation.

ARTICLE 2 - INSCRIPTION DANS LE CADRE DU CPF/OPCO/PÔLE EMPLOI

En cas d'utilisation du CPF, les conditions générales et particulières d'utilisation déterminées par la Caisse des dépôts et des consignations s'appliquent, notamment :

- Lorsqu'il confirme sa demande d'inscription, le stagiaire dispose d'un délai de 14 (quatorze) jours ouvrés à compter de la conclusion de son contrat pour se rétracter. Afin de permettre au stagiaire d'exercer son droit de rétractation, une fonctionnalité lui permettant d'annuler son inscription en formation est prévue dans son espace personnel sur la plateforme. L'Organisme de formation reçoit une notification de la rétractation du stagiaire sur son espace professionnel.
- En cas d'exercice par le titulaire de compte de son droit de rétractation, les droits du titulaire réservés sont recrédités sur son compte et il est procédé au remboursement, le cas échéant, du reste à payer dans un délai qui ne peut dépasser 30 (trente) jours calendaires.
- À l'expiration du délai de rétractation, le stagiaire est considéré comme inscrit et sa place réservée (sous réserve du résultat du positionnement). Il est dès lors tenu de participer à la formation.

1 - RENONCEMENT AU DROIT DE RÉTRACTATION

Le stagiaire accepte expressément que le contrat le liant à l'Organisme de formation soit exécuté avant l'expiration du délai de rétractation à l'entrée en formation. En tout état de cause, il renonce à son droit de rétractation à la date de début de la formation mentionnée dans la Commande qu'il a acceptée.

2 - CONDITIONS ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DE L'ANNULATION DE LA FORMATION PAR LE STAGIAIRE AVANT LA DATE DE DÉBUT DE LA FORMATION

- **Annulation d'inscription intervenant plus de 7 jours ouvrés avant la date de début de la formation**

  Toute annulation d'inscription intervenant plus de 7 (sept) jours ouvrés avant la date de début de la formation est possible sans justificatif, ni application de frais d'annulation. Les droits réservés sur le compte sont recrédités sur le compte du titulaire et il est procédé au remboursement, le cas échéant, du reste à payer dans un délai qui ne peut dépasser 30 (trente) jours calendaires. Le positionnement et les tests techniques préalables à l'entrée en formation seront facturés au stagiaire qui ne rentrent pas en formation.

- **Annulation d'inscription intervenant moins de 7 jours ouvrés avant la date de début de la formation**

  Toute annulation d'inscription intervenant moins de 7 (sept) jours ouvrés avant la date de début de la formation, et en dehors du délai de rétractation, donne lieu à des frais d'annulation égaux à 100 % (cent pour cent) du prix de la formation indiquée sur la commande. Le compte du stagiaire est débité à hauteur du coût de la formation. Les éventuelles sommes déjà versées par le titulaire au titre du restant dû ne sont pas remboursées, elles restent acquises au titulaire du compte et pourront être mobilisées ultérieurement par le titulaire pour la réalisation d'une formation.

- **Annulation d'inscription pour motif de force majeure**

  En cas d'annulation d'une formation pour un motif de force majeure, les droits relatifs au compte sont recrédités sur le compte du titulaire et il est procédé au remboursement, le cas échéant, du reste à payer dans un délai qui ne peut dépasser 30 (trente) jours calendaires.

3 - CONDITIONS ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DE L'ABSENCE DU STAGIAIRE PENDANT LA FORMATION

- **Non présentation du stagiaire à la date de début de la formation**

La non-présentation du stagiaire à la date de début de la formation est considérée comme une annulation de la formation par le stagiaire.

Elle donne lieu à des frais d'annulation égaux à 100 % (cent pour cent) du prix de la formation indiquée sur la commande. Le compte du stagiaire est débité à hauteur du coût de la formation. Les éventuelles sommes déjà versées par le titulaire au titre du restant dû ne sont pas remboursées, elles restent acquises au titulaire du compte et pourront être mobilisées ultérieurement par le titulaire pour la réalisation d'une formation.

Les sommes versées au titre du restant dû non mobilisées ultérieurement par un titulaire de compte élu pour le financement d'une formation sont reversées, à la fermeture de son compte, au fonds du droit individuel à la formation des élus locaux.

En cas de non-présentation du stagiaire à la date de début de la formation pour un motif de force majeure les droits relatifs au compte sont recrédités sur le compte du titulaire et il est procédé au remboursement, le cas échéant, du reste à payer dans un délai qui ne peut dépasser 30 (trente) jours calendaires.

- **Interruption ou abandon de la formation par le stagiaire**

L'abandon de la formation par le stagiaire donne lieu à des frais de réalisation de la formation égaux à 100 % (cent pour cent) du prix de la formation indiqué sur la commande. Le compte du stagiaire est débité à hauteur du coût de la formation. Les éventuelles sommes déjà versées par le titulaire au titre du restant dû ne sont ni remboursées, ni mobilisables ultérieurement par le titulaire pour la réalisation d'une formation.

En cas d'abandon de la formation par le stagiaire pour un motif de force majeure, les droits relatifs au compte sont recrédités sur le compte du titulaire et il est procédé au remboursement, le cas échéant, du reste à payer dans un délai qui ne peut dépasser 30 (trente) jours calendaires, le tout au prorata de la réalisation de la formation par le stagiaire.

Il est précisé que les absences régulières d'un stagiaire constatées par l'Organisme de formation, rendant la réalisation de la formation impossible, sont considérées comme un abandon de la formation par le stagiaire. Dans ce cas, l'Organisme de formation déclare l'abandon de la formation par le stagiaire.

Les sommes non-perçues par l'organisme de formation, dûes aux interruptions de formation du stagiaire, doivent être versées par le stagiaire à l'organisme de formation.

- **Conséquences en cas d'annulation de la formation par l'organisme de formation avant la date de début de la formation**

Lorsque l'annulation est imputable à l'Organisme de formation avant la date de début de la formation, les droits du titulaire du compte ne sont pas décrémentés. La totalité de l'abondement du titulaire est remboursé.
L'abondement en droits complémentaires ne reste pas acquis au titulaire du compte, et ne peut pas être mobilisé ultérieurement par le titulaire pour la réalisation d'une formation.

- **Conséquences en cas d'interruption de la formation par l'organisme de formation**

Lorsque l'interruption de la formation en cours de session est imputable à l'Organisme de formation, sans proposition d'une session complémentaire par ce dernier, le compte du titulaire est recrédité en totalité. En cas de proposition d'une session complémentaire par l'Organisme de formation, le compte du titulaire est recrédité au prorata de la réalisation de la formation par le titulaire de compte. L'abondement en droits complémentaires ne reste pas acquis au titulaire du compte, et ne peut pas être mobilisé ultérieurement par le titulaire pour la réalisation d'une formation.

ARTICLE 3 - CONDITIONS GÉNÉRALES (POUR TOUS)

1 - PRIX

Les prix sont indiqués toutes taxes comprises (TTC). La FSGT n'est pas assujettie à la TVA. Les tarifs sont forfaitaires; ils comprennent la formation en centre et les supports pédagogiques, physiques ou dématérialisés le cas échéant. Sauf précision en amont les repas ne sont pas compris dans le prix indiqué.

2 - REMISES PARTICULIÈRES

Licenciés FSGT : une remise est accordée aux licenciés FSGT depuis plus d'un an, à jour de leur cotisation. Les conditions tarifaires sont précisées sur la plaquette de communication.

3 - ANNULATION DE LA FORMATION

FSGT se réserve le droit d'annuler la formation, notamment en cas d'insuffisance d'inscription. Le responsable pédagogique ou administratif prendra alors contact avec l'apprenant pour examiner des solutions alternatives.

Les sommes versées à titre d'acompte seront remboursées et l'annulation ne donnera lieu à aucun dédommagement.

La FSGT se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la prestation de formation. Dans ce cas, le client est prévenu dans les plus brefs délais de cette annonce de report. Aucune indemnité compensatrice ne sera versée au stagiaire en raison d'un report ou d'une annulation du fait de la FSGT.
Une proposition de report sur une autre session sera faite si les conditions le permettent.

4 - QUALITÉ

Un responsable satisfaction stagiaire de la FSGT accueillera vos réclamations, qu'elles lui soient transmises :

- **Par téléphone au 01 49 42 23 43**
- **Par courriel à formation@fsgt.org**
- **Par courrier à : Responsable Satisfaction FSGT - COP ALS, 14 rue Scandicci, 93508 Pantin cedex.**

Un formulaire est également à disposition sur le site internet : https://www.fsgt.org/formation/
Le traitement des données à caractère personnel est nécessaire pour l'exécution du contrat liant la FSGT et le stagiaire. Conformément à la réglementation européenne en vigueur, le client dispose de droits d'accès, de rectification, d'effacement de retrait, de limitation de traitement, d'opposition au traitement et de portabilité concernant ses données.

5 - RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET DONNÉES PERSONNELLES

Les informations demandées au stagiaire présenteront un lien direct et nécessaire avec l'objet de la convention. Les personnes dépositaires d'informations communiquées par le stagiaire sont tenues à une obligation de confidentialité

Dans le cadre de la relation précontractuelle ou contractuelle que nous avons initiée, vos données seront conservées en base active pendant une durée qui ne saurait excéder 5 ans, puis détruites ou archivées de manière intermédiaire dans le cadre de dispositions légales et réglementaires.

Conformément à la loi « informatiques et libertés » du 6 janvier modifiée et au Règlement européen N°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

6 - RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges relatifs à l'exécution de la prestation et notamment avec le recours de la médiation de la consommation. Les parties au contrat restent cependant libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation de la consommation. Elles peuvent, le cas échéant, recourir à un médiateur choisi d'un commun accord.

La solution proposée par le médiateur (ou le système de médiation) ne s'impose pas aux parties du contrat. À défaut d'accord amiable, le Tribunal de la consommation sera seul compétent.

Fait à :

Le :

Nom de l'apprenant :

Prénom de l'apprenant :

Signature précédée de la mention manuscrite
« Lu et approuvé, bon pour accord »

CQP ALS

DOSSIER D'ANALYSE DU BESOIN & DE PRÉPOSITIONNEMENT

SESSION 2025-2026

EXPÉRIENCES PRATIQUES DANS L'ACTIVITÉ CHOISIE

PRÉCISEZ LA DISCIPLINE CONCERNÉE ET DÉCRIVEZ SUCCINCTEMENT VOS EXPÉRIENCES - Durée de l'expérience, points particuliers, structure d'accueil...

CONNAISSANCE DU SECTEUR SPORTIF - Citez les organismes sportifs que vous connaissez

EXPÉRIENCES D'ANIMATION

Décrivez vos expériences dans chaque domaine

ANIMATION SPORTIVE : ☐ Bénévole ☐ Salariée

Êtes-vous titulaire du livret fédéral (FSGT) d'animation ? : ☐ Oui ☐ Non

CLUB SPORTIF

CENTRE DE VACANCES OU DE LOISIR

MILIEU SCOLAIRE OU PÉRI SCOLAIRE

EXPÉRIENCE PERSONNELLES - Garde d'enfants, organisation de stages...

PARCOURS SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL

Décrivez vos expériences dans chaque domaine et précisez les diplômes obtenus

SCOLAIRE

PROFESSIONNEL

AUTRES

SPORTS PRATIQUÉS

QUELLE EXPÉRIENCE AVEZ VOUS DANS CHACUNE DE CES FAMILLES D'ACTIVITÉS ?

Pour chaque compétence, sélectionner de 1 à 4 le niveau que vous pensez avoir déjà acquis.

1- NON DÉVELOPPÉE = pas d'expérience dans le domaine

2 - ABORDÉE = vécu de quelques expériences

3 - DÉVELOPPÉE = vécu de plusieurs expériences variées d'encadrement

4 - MAÎTRISÉE = idem que 3 mais avec un niveau de responsabilité important

POUR **AGEE**

Techniques cardio :	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4
Techniques douces :	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4
Renforcement musculaire :	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4
Activités d'expression :	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4

POUR **JSJO**

Jeux de ballon :	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4
Jeux d'opposition :	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4
Jeux de raquette :	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4

QUELLE EXPÉRIENCE AVEZ VOUS DE CES DIFFÉRENTS PUBLICS ?

Enfants :	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4
Adolescents :	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4
Adultes :	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4
Seniors :	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4
Personnes en situation de handicap :	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4

MOTIVATIONS

Expliquer ce qui vous conduit à suivre une formation d'animateur professionnel

AUTO ÉVALUATION

Situez le niveau que vous pensez avoir pour chaque compétence

Prendre en compte les caractéristiques des publics	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4
Participer au fonctionnement de la structure	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4
Élaborer un projet d'action d'animation	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4
Préparer une action d'animation	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4
Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4
Réaliser l'action d'animation	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4
Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite de l'action d'animation	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4
Maîtriser les outils et techniques de l'activité	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4
Capacité de rédaction écrite	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4
Capacité à s'exprimer à l'oral	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4
Maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, tableur)	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4
Suivi de cours en e-learning	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4
Avez-vous un ordinateur/tablette ?	☐ oui		☐ non	
Avez-vous un réseau internet de qualité ?	☐ oui		☐ non	